

18 mar 2011 -11:30

Appartient à Conseil des ministres du 18 mars 2011

## Dettes de la RDC

### Annulation de la dette belge de la République démocratique du Congo

#### Annulation de la dette belge de la République démocratique du Congo

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé l'annulation des dettes belges de la République démocratique du Congo (RDC) pour le total du solde à rembourser des prêts d'Etat s'élevant à un montant de 120.393.994,12 euros et l'encours de la dette UE-AID (Association Internationale de Développement) d'un montant de 274.820,47 euros.

Cette annulation de la dette est prise dans le cadre de l'initiative PPTE. Cette initiative "Pays pauvres très endettés" vise à assister les pays les plus pauvres du monde en rendant leurs dettes internationales "soutenables". Ce programme fut lancé par l'action conjointe du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en 1996. LA RDC a à présent atteint son point d'achèvement PPTE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>